

Les transferts de fonds sont interdits. Des certificats sont émis pour les transactions avec des Koweïtiens ou des sociétés approuvées sous contrôle koweïtien, étant bien entendu que les fonds en question ne seront pas utilisés au profit de l'Iraq. Cette mesure a pour but de faciliter les activités légitimes de commerce avec des ressortissants koweïtiens vivant à l'étranger et les transferts qui leur sont destinés.

Tout échange est interdit avec l'Iraq et le Koweït occupé, et toutes les licences d'exportation de marchandises contrôlées vers l'Iraq ou le Koweït sont suspendues. Les exportateurs canadiens ont subi de lourdes pertes, surtout les exportateurs de céréales, l'Iraq étant en effet le quatrième marché du Canada pour cette denrée.

Un embargo aérien est en vigueur pour les aéronefs iraqiens. Des exceptions ont été faites à plusieurs reprises pour des raisons humanitaires, notamment pour le ravitaillement en carburant des avions iraqiens transportant des otages libérés.

Tout avion iraqien ou tout avion koweïtien volé qui serait découvert dans un aéroport canadien sera retenu. Le Canada a réussi à obtenir de l'OACI (Organisation de l'aviation civile internationale) qu'elle prenne des mesures efficaces pour que d'autres pays fassent de même.

De même, les organismes canadiens chargés de faire respecter la loi, tels que la Gendarmerie Royale du Canada et Douanes et Accise de Revenu Canada, mettent en place des mesures d'exécution efficaces. La coopération avec les autres pays reste très étroite. Jusqu'à présent, aucune violation n'a été signalée au Canada et aucune poursuite n'a été intentée.

Comme je l'ai déjà mentionné, les navires et le personnel canadiens veillent à ce que l'embargo soit respecté. Avec d'autres pays, nous informons le Conseil de sécurité de ces activités. Ici encore, nous pouvons remettre des copies de notre rapport aux membres de ce comité.

On demande souvent : «Pourquoi ne pas tout simplement attendre que les sanctions forcent Saddam Hussein à se retirer du Koweït ?»

Cette question se fonde sur deux prémices : tout d'abord que les sanctions porteront fruit; ensuite, que le temps n'a aucune importance et qu'il suffit d'attendre.

Le temps a bel et bien de l'importance. Examinons trois facteurs :